

## ■ correctionnelle

# Petits comptes d'apothicaires autour de 700 kg de cannabis !

**A**udience chiffrée, vendredi, au tribunal correctionnel de Nice. Le juge Patrick Verron a donné d'emblée le ton : « *Un trafic portant sur 700 kg de cannabis dont 150 kg saisis, c'est le record du tribunal pour ces cinq dernières années !* »

### Première pose de micros dans un appartement

Ils étaient dix prévenus, issus des quartiers Est de Nice, à devoir en répondre. En fonction de leur degré d'implication, ils encouraient 5, 10 ou 20 ans de prison. Mais, dans ses réquisitions, le vice-procureur Jean Coutton a été beaucoup plus clément : un à six ans. On voyait mal comment le curseur pouvait tomber plus bas. Et pourtant, les peines prononcées pour ce vaste trafic de drogue censé alimenter les cités azuréennes et jusqu'au marché italien ont été de neuf mois avec sursis à 5 ans ferme pour Karim Moutakhaouil, 27 ans, la tête de réseau.

Dans le cadre de cette enquête de la PJ de Nice, les policiers ont pour la première fois sonorisé un lieu privé. « *On a même*

*fait parler les murs* », souligne M<sup>e</sup> Ginez. Comme le permet désormais la loi, des fonctionnaires se sont introduits par effraction dans l'appartement du principal suspect pour y placer des micros.

Et ces nouvelles méthodes ont porté leurs fruits. On entend les suspects dresser leur comptabilité à voix haute : 10000 euros par ci, 30000 euros par là... Ces comptes d'apothicaires révèlent l'ampleur du trafic. Mais ont aussi permis de pointer du doigt les limites de ce système de sonorisation. Adrien Verrier – avocat de David Melva, qui a écopé de 3 ans de prison – l'a démontré. Seul à nier, celui que l'on présentait il n'y a pas si longtemps comme un des caïds de l'Ariane jouait gros. Déjà condamné en 2002 pour stupr, il était sous le coup de la récidive légale.

Melva était sorti de prison depuis seulement 10 mois lorsque les mouchards de la police l'ont surpris en pleine conversation avec Karim, prodiguant ses conseils sur la façon de couper la drogue. Tout au moins les policiers sont persuadés d'avoir reconnu sa voix sur la bande. Lui a refusé

d'endosser la paternité de certains propos. Il n'empêche, pour le parquet, le vrai patron de la bande c'est « ce soldat Melva » qu'il faut à tout prix « sauver ». Et Karim Moutakhaouil s'y emploie. A l'entendre, dans cette association de malfaiteurs, il n'y a que lui. Les autres ? De simples livreurs, voire des « amis qui n'ont rien à voir avec tout ça ». Il reconnaît tout et plus. Dès sa garde à vue, il multiplie par quatre le volume de cannabis saisi pour avouer 700 kg écoulés en deux ans et ajoute même 12 kilos de cocaïne. Des aveux qui, pour son avocat M<sup>e</sup> Franck de Vita, valent bien une « petite prime ». Ses confrères et consœurs ont demandé la même chose, plaident non seulement la bonne foi de leurs clients, mais aussi leur amateurisme. Comme ce livreur qui se trompe de paquet et fournit de la caféine à la place de la cocaïne.

Tous réclament une « petite soustraction » au moment de faire l'addition. Et ils sont suivis. Sans doute au-delà de leurs espérances dans le cadre d'un trafic « record ».

**ÉRIC GALLIANO**